LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 30 OCTOBRE 2026

Caroline Chhun

Objectif d'investissement

L'objectif du FCP est double : - chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence CAC 40 ESG dividendes nets réinvestis, tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4% maximum sur un horizon annuel : et - mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Actif net global	**407,04 M€**
VL part R	**73,02 €**

Caractéristiques du FCP

Composition de l'indicateur de référence*

CAC 40 ESG dividendes nets réinvestis	100%

* Depuis le 28 nov. 2024

Caractéristiques

Date de création de l'OPC	10/08/1992
Date de 1ère VL de la Part	02/09/1992
Durée minimale de placement recommandée	5 ans et plus
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	Lbp Am Sa
Dépositaire	CACEIS Bank SA
Eligible au PEA	Oui

Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part R	FR0000286304
Ticker Bloomberg part R	ELNCLDS FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	12h15
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	Néant
Décimalisation	1/100 000 ème de part

Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,35% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	2,5% maximum (dont part acquise : Néant)
Commission de rachat	Néant

NOTATION MORNINGSTAR™ France Equity

★★★★

Au 30-09-2025

NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™

Au 31-01-2026

NOTATION QUANTALYS™ Actions Zone Euro

Au 30-09-2026

PROFIL DE RISQUE

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Performances arrêtées au 30 octobre 2026

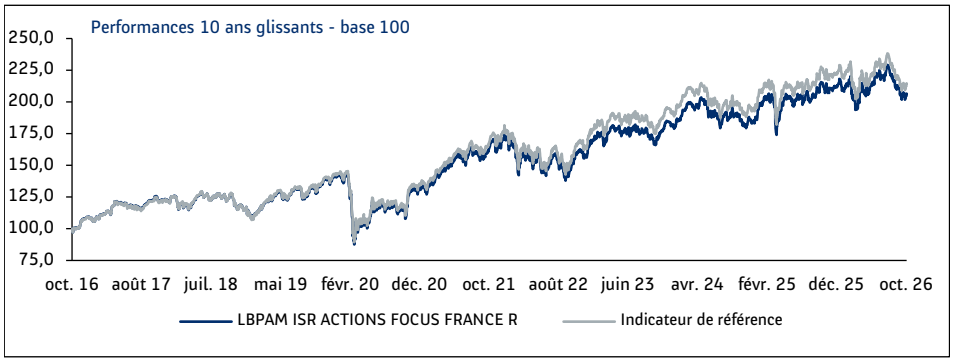

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
Les calculs sont réalisés coupons nets réinvestis, nets de frais de gestion, sans déduction des droits d'entrée / sortie éventuels.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	-3,05%	-1,27%	-2,68%	22,63%	26,31%	106,12%
Indicateur de référence	-3,74%	-0,77%	-3,85%	21,09%	27,82%	114,46%
Ecart de performance	0,69%	-0,50%	1,17%	1,54%	-1,51%	-8,34%

PERFORMANCES ANNUELLES		2025	2024	2023	2022	2021
OPC		14,68%	0,91%	17,72%	-8,29%	30,17%
Indicateur de référence		14,06%	0,52%	19,26%	-7,37%	31,07%
Ecart de performance		0,62%	0,39%	-1,54%	-0,92%	-0,90%

PERFORMANCES ANNUALISÉES				3 ans	5 ans	10 ans
OPC				7,04%	4,78%	7,50%
Indicateur de référence				6,59%	5,03%	7,93%
Ecart de performance				0,45%	-0,25%	-0,43%

Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE		sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Volatilité de l'OPC		13,63%	14,83%	14,34%	16,20%	17,48%
Volatilité de l'indicateur de réf.		14,24%	15,38%	14,79%	16,70%	17,67%
Tracking error		1,37%	1,32%	1,08%	1,06%	0,90%
Ratio de Sharpe		-0,27	-0,32	0,29	0,16	0,38
Ratio d'information		-0,01	0,89	0,42	-0,23	-0,47
Beta		-	0,96	0,97	0,97	0,99

Données calculées sur le pas de valorisation.

		Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement
Perte maximale 10 ans		-38,79%	19/02/2020	18/03/2020	376 jours

Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par la tracking error.
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

Commentaire de gestion

Conformément à son objectif de gestion, le portefeuille a été constitué en sélectionnant, à partir de données issues du consensus des analystes financiers, les titres présentant les meilleurs profils relatifs en termes de croissance attendue des résultats, de visibilité et d'évaluation, tout en intégrant des critères extra-financiers. Les expositions pays, devises et sectorielles sont assez proches de celles de l'indice de référence, tout en respectant les exclusions du Label ISR. A fin Octobre les valeurs les plus surpondérées sont UPM-Kymmene Oyj, Redeia Corporacion SA, Unibail-Rodamco-Westfield SE, Huhtamaki Oyj, Carrefour SA. Les valeurs les plus sous-pondérées sont LOreal S.A., Publicis Groupe SA, Sanofi SA, Orange SA, Airbus SE. La plus forte surpondération est de 1.02% et la plus forte sous-pondération est de -1.38%

Ce document est destiné aux seules personnes initialement destinataires et il ne peut pas être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu. Il n'est ainsi ni reproductible, ni transmissible, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable écrite de LBP AM, laquelle ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite du document par un tiers.

LBP AM
36, Quai Henri IV - 75004 Paris

www.lbpam.com
Agrément AMF n°GP20000031

LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R

CAC 40 ESG dividendes nets réinvestis

30 octobre 2026

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET

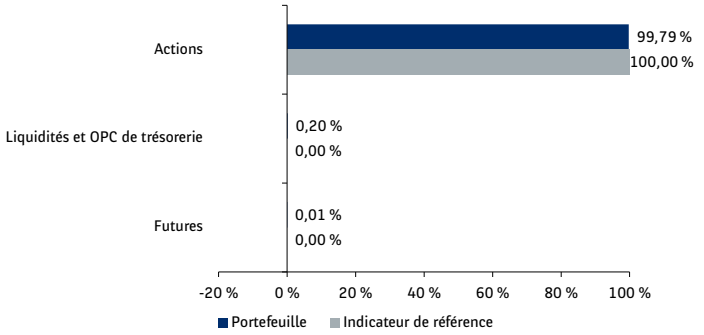

Hors bilan : 0,71% Futures

INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	57
Exposition globale	100,50%
Risque spécifique (1 an)	1,17%
Risque systématique (1 an)	14,78%
Poids des 10 premiers titres	54,80%
Poids des 20 premiers titres	76,44%

OPC EN PORTEFEUILLE

Libellé	Catégorie AMF	% de l'actif net
OSTRUM SRI CASH M	Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme	0,24%

10 PRINCIPAUX ÉMETTEURS EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
Schneider Electric SE	Industrie	France	8,31%
Air Liquide SA	Matériaux	France	6,15%
Airbus SE	Industrie	France	6,12%
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	Consommation Discrétionnaire	France	5,66%
L'Oreal SA	Biens de Consommation de Base	France	5,30%
Safran SA	Industrie	France	5,23%
Sanofi SA	Santé	France	5,11%
BNP Paribas SA	Finance	France	4,75%
AXA SA	Finance	France	4,72%
EssilorLuxottica SA	Santé	France	3,45%

PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
UPM-Kymmene Oyj	1,02%	-	1,02%
Redeia Corp SA	0,87%	-	0,87%
Unibail-Rodamco-Westfield	2,05%	1,23%	0,82%
Huhtamaki Oyj	0,82%	-	0,82%
Carrefour SA	1,13%	0,31%	0,81%

PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
L'Oreal SA	5,30%	6,68%	-1,38%
PUBLICIS GROUPE SA	0,75%	2,02%	-1,27%
Sanofi SA	5,11%	6,36%	-1,25%
Orange SA	0,84%	2,04%	-1,20%
Airbus SE	6,12%	7,28%	-1,16%

RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET *

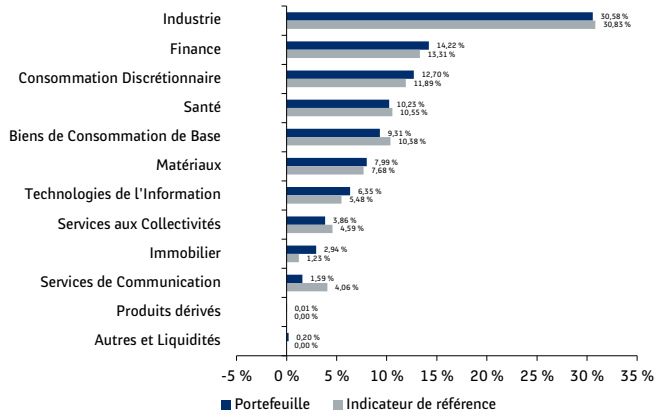

RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET *

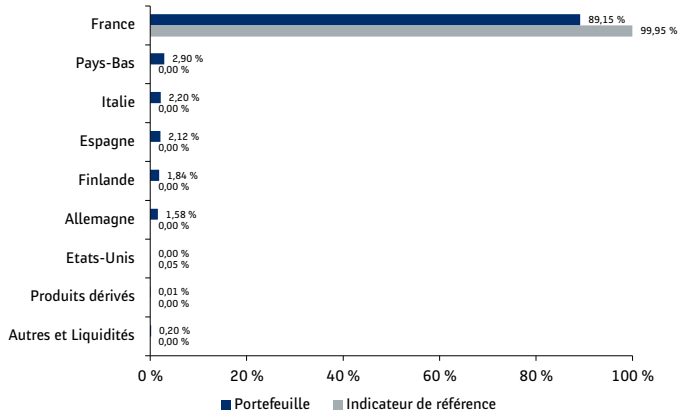

RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSIÈRE *

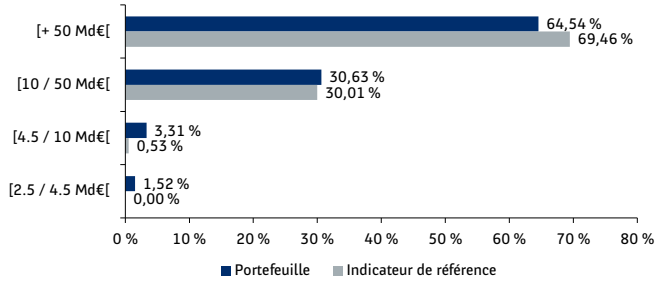

RÉPARTITION PAR DEVISES EN % DE L'ACTIF NET *

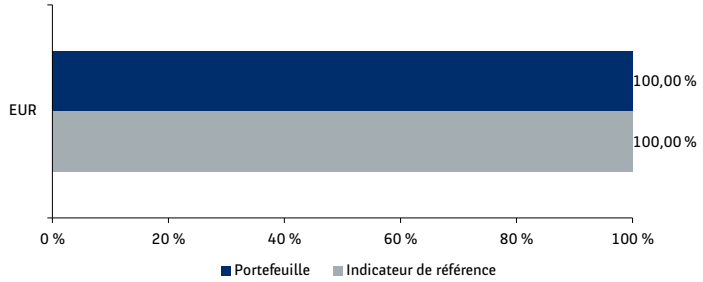

* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.

LBP AM
36, Quai Henri IV - 75004 Paris

www.lbpam.com
Agrément AMF n°GP20000031

LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 OCTOBRE 2026

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Amélioration de note[1]
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	30%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	8,19
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité[2]	8,12

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

[1] L'approche ESG dite en 'amélioration de note' consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

[2] L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines et naturelles : respect des droits fondamentaux au travail, politiques et pratiques RH, protection de l'environnement et limitation des impacts négatifs sur la nature tout au long de la chaine de valeur.

Transition Energétique

Contribuer à la transition énergétique pour de nouveaux modes de consommation et de production plus durables, et accompagner le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles vers un modèle sobre, résilient et décarboné.

Développement des Territoires

Assurer le respect des droits humains dans l'ensemble de la chaîne de valeurs des entreprises (communautés, clients, chaînes d'approvisionnement...) et impact sociétal des entreprises.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - **G**ouvernance Responsable	**7,57**	100,0%	**7,04**	100,0%	
R - Gestion Durable des **R**essources	**7,40**	100,0%	**6,82**	100,0%	Univers de comparaison
E - Transition **E**nergétique	**7,43**	100,0%	**7,01**	100,0%	
T - Développement des **T**erritoires	**7,32**	100,0%	**6,72**	99,9%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT

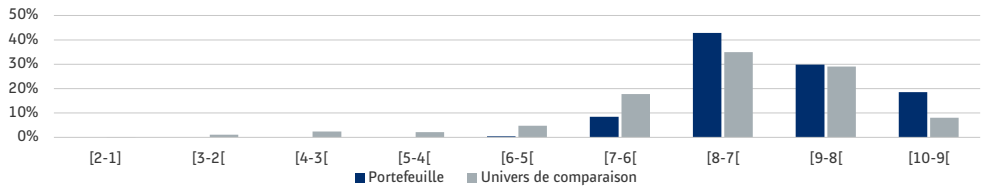

Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
SCHNEIDER ELECTRIC SE	8,3%	10,00	15,8%	29,6%	27,8%	26,8%
REDEIA CORP SA	0,9%	9,90	14,0%	32,1%	25,2%	28,7%
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	0,8%	9,78	20,1%	23,1%	17,3%	39,5%
MERCK KGAA	0,3%	9,73	5,9%	36,8%	12,6%	44,7%
SANOFI SA	5,1%	9,59	18,9%	17,2%	17,1%	46,8%

LBPAM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE R

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 OCTOBRE 2026

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	69,7%	40,0%

Au sens du réglement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables

Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Empreinte carbone (Scope 1+2+3)	524,4	573,7
Taux de Couverture	100,0%	100,0%

Indicateur 2 - Gouvernance	Portefeuille	Comparable
Mixité au sein des organes de gouvernance	46,6%	45,3%
Taux de Couverture	100,0%	100,0%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1

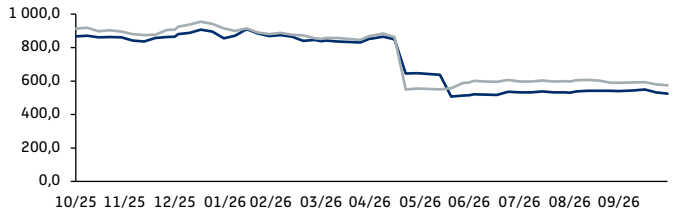

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2

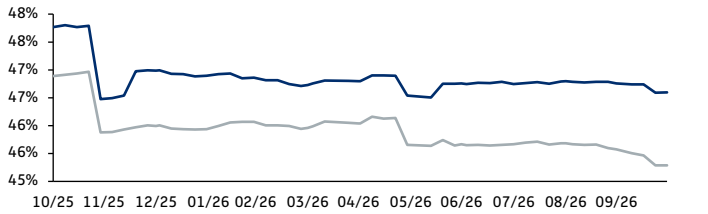

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3) Source(s) : MSCI	Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre l'ensemble des émissions soit les scope 1, 2 et 3.	tCO2/M€ investi

Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Mixité au sein des organes de gouvernance Source(s) : MSCI,CLARITY,GAIARATING	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.	% moyen de femmes au sein du conseil d'administration

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables
Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :
- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.
Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et EthiFinance Ratings).
La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :
- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.